



22 mai 2015

Votre exécutif national du SEPC a mentionné à plusieurs reprises ses préoccupations en ce qui a trait au Régime de pensions de Postes Canada. À cela, sont nos préoccupations sur plusieurs aspects de la direction de l'entreprise que les hauts dirigeants de Postes Canada ont pris au cours des dernières années. Nous sommes actuellement préoccupés par le message de la Société intitulé " Résultats de fin d'exercice 2014 - Régime de pensions de Postes Canada"....mais notre préoccupation est autre que "la volatilité du marché et les taux d'actualisation faibles".

Le rapport annuel 2014 de Postes Canada indique clairement que "le secteur Postes Canada a enregistré un résultat avant impôt de 194 millions de dollars". De plus, "ces résultats sont principalement attribuables à trois facteurs: la forte croissance du secteur d'activité Colis; les nouvelles majorations tarifaires pour le secteur d'activité Courrier transactionnel introduit comme faisant partie du Plan d'action en cinq points; et la baisse des coûts des avantages sociaux des employés."

Notre première préoccupation est l'inconnu derrière "la baisse des coûts des avantages sociaux des employés". Il est clair que le Régime de retraite fait partie du plan plus vaste de Postes Canada qui vise à réduire les coûts des avantages sociaux, mais quel est l'objectif visé? Essentiellement, de combien peuvent diminuer les coûts des avantages sociaux et quelles stratégies de relations de travail vont-ils prendre afin d'atteindre leurs objectifs? Étant une petite unité de négociation, les "coûts de nos avantages" continuent d'être minimes par rapport à ceux de l'ensemble de l'organisation.

Sur la situation financière du Régime au 31 décembre 2014, Postes Canada affirme que " l'excédent sur le plan de la continuité est estimé à 481 millions de dollars et que le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé est estimé à 6,8 milliards de dollars". N'eût été du déficit de solvabilité, Postes Canada aurait eu à contribuer un montant supplémentaire de 1.3 milliards de dollars au Régime en 2014 en plus des contributions régulières de 251 millions de dollars et des paiements spéciaux de 41 millions de dollars. De plus, les participants au Régime ont versé 244 millions de dollars.

L'évaluation sur le plan de la continuité examine l'état de la capitalisation du Régime sur l'hypothèse que celui-ci existera toujours alors que **l'évaluation sur le plan de la solvabilité** suppose que le Régime cesse soudainement de fonctionner au moment de l'évaluation.



Essentiellement, si nous supposons que le Régime continue d'exister - et que nos actifs dépassent notre passif - alors nous avons un excédent. Cependant, il est également important de noter que Postes Canada est **légalement** responsable de tous déficits du Régime lorsqu'il y a un déficit de solvabilité.

Historiquement et dans les faits, de juillet 2007 à novembre 2008, Postes Canada n'a versé **aucune** cotisation au Régime. À l'époque, il y avait un excédent de solvabilité. Peu de temps après, la Société a commencé à envisager un Régime de pensions à contributions déterminées. Ce Régime a été introduit aux nouveaux gestionnaires embauchés en 2010 et, tranquillement et méthodiquement, amené aux différentes tables de négociation. Le gouvernement fédéral a offert à Postes Canada la possibilité de réduire ses paiements de solvabilité au Régime de retraite d'un montant équivalent à 15 % des actifs du Régime. En tant que tel, Postes Canada n'a effectué aucun paiement spécial en 2011 et 2012, ce qui évidemment, se traduit par des économies importantes pour la Société. En 2013, la Société a dévoilé son Plan d'action en cinq points, côte à côte avec ses quatre années d'allègement de solvabilité au Régime.

L'échec de Postes Canada à verser des paiements de solvabilité (ou paiements spéciaux) dans les années passées a directement contribué au déficit de solvabilité actuel. En outre, la Société a raté une occasion d'investissement importante puisque cet argent n'a jamais été réinvesti, ce qui a également contribué au déficit de solvabilité. Postes Canada a évité son obligation à financer correctement le Régime et ce, durant plusieurs années. Maintenant, au lieu de chercher l'équilibre du Régime, la Société cherche par tous les moyens à diminuer nos prestations de retraite. Nous verrons si la tactique de "poursuivre les conversations" avec le gouvernement du Canada, afin d'influer sur les options actuelles ou de potentiellement mettre en œuvre une législation dans le but de modifier de manière significative ou de retirer notre Régime à prestations déterminées ou bien encore, d'apporter des modifications aux prestations accumulées, fera apparaître ses vraies couleurs.

Le gouvernement du Canada a publié un document de consultation sur les Régimes de retraite à prestations cibles pour les secteurs de compétence fédérale mais nous attendons toujours qu'une loi en ressorte. Le Nouveau-Brunswick permet le Régime à prestations cibles, qui comprend également la possibilité pour le répondant du Régime, d'apporter des changements aux prestations accumulées. Un processus auquel nous nous opposons entièrement.



Il est également important de noter que le Groupe de Communications et Consultations (C & C) nouvellement établi afin de partager de l'information avec les participants du Régime, n'a pas été créé de bonne foi par Postes Canada. Ce groupe a été créé par l'entremise du BSIF (Bureau du surintendant des institutions financières) suite à une plainte conjointe et signée par **toutes** les unités de négociations à Postes Canada concernant nos inquiétudes envers le Régime et le manque de transparence de la Société.

En conclusion, bien qu'il y ait certaines vérités en ce qui concerne la volatilité du marché et les taux d'actualisation, il demeure important de noter qu'il y a plusieurs autres Régimes qui ont un excédent de solvabilité. Les demi-vérités et les idées fausses concernant "la volatilité du marché et les taux d'actualisation" peuvent être trompeuses car il y a plusieurs autres facteurs qui doivent être pris en compte lorsque nous tentons d'expliquer le déficit de solvabilité actuel du Régime de retraite de Postes Canada.

Soit dit en passant, il a été suggéré à Postes Canada de transférer une portion des profits de 2014 au fonds de pension. Nous attendons toujours une réponse à ce sujet.

En toute solidarité,

Exécutif national du SEPC

